



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Année scolaire 2016 – 2017

Renseignements et Inscriptions en Mairie



**DEBUT DES COURS
VENDREDI 16 SEPTEMBRE**

Le Gala de fin d'année est prévu le vendredi 09 Juin 2017.

INSTRUMENTS

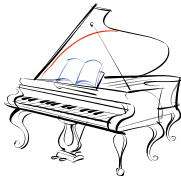
Cours individuels de 30 minutes + cours collectifs en formation musicale de 45 minutes.

GUITARE

avec *Pascal BRAULE*



avec *Nito QUINTANA*

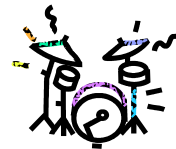


PIANO

avec *Christophe LEBRETON*

BATTERIE et PERCUSSIONS

avec *Jean-Claude GIOVACCHINI*



FLUTE (à bec et traversière)

avec *Corinne ROUYEYRAN*

SAXOPHONE

avec *Pascal BRAULE*

COURS COLLECTIFS

EVEIL MUSICAL (45 minutes, pour les 3-6 ans)

avec *Corinne ROUYEYRAN*



FORMATION MUSICALE (45 minutes)

avec *Corinne ROUYEYRAN*

i

CLASSE D'ENSEMBLE

(à définir en fonction du nombre d'inscrits)

TARIFS ANNUELS

Instrument (30 mn) + formation musicale (45 mn)

Sussarguais :	
1ère personne	320,00
2ème personne	290,00
3ème personne	260,00
Extérieurs :	435,00

Eveil musical (45 mn)

Sussarguais :	140,00
Extérieurs :	160,00

Classe d'ensemble (1h00)

--5 élèves minimum, ayant un minimum de pratique instrumentale--

Sussarguais :	120,00
Extérieurs :	160,00

(ou non-inscrits au cursus de l'école)

L'Ecole de Musique fonctionne à l'année, de mi-septembre à mi-juin (soit 30 cours), sauf pendant les vacances scolaires.

Tous les cours ont lieu dans les salles de musique du Foyer Communal, sauf avis contraire des professeurs.

REGLEMENT

Généralités:

L'école municipale de musique de Sussargues est ouverte à tous les habitants de la commune, enfants et adultes.

Les personnes de communes limitrophes pourront s'inscrire sous réserve des possibilités d'accueil.

L'école de musique fonctionne à l'année (période de mi-septembre à mi-juin sauf pendant les vacances scolaires).

Conditions d'inscription :

- S'inscrire pour l'année.
- Accepter le présent règlement.
- Etre à jour dans les paiements de l'année précédente.

Tarifs :

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Les tarifs actuels sont :

- Instrument + formation musicale -

Familles de Sussargues :

1er personne 320 € / an.

2ème personne 290 € / an.

3ème personne 260 € / an.

Familles extérieures à la commune : 435 € /an.

- Eveil musical -

Familles de Sussargues : 140 € par enfant et par an.

Familles extérieures à la commune : 160 € par enfant et par an.

- Classe d'ensemble -

Familles de Sussargues : 120 € par personne et par an.

Familles extérieures à la commune : 160 € par personne et par an.

(ou non-inscrits au cursus de l'école)

Paielement :

Le paieement s'effectue à l'année.

Les cours :

Ils ont lieu dans les salles du foyer communal. En fonction des besoins, d'autres salles pourraient être attribuées.

Toute absence prévisible doit être signalée au professeur afin qu'il ne se dérange pas inutilement. Les absences de dernier moment (maladie) doivent être signalées en mairie.

Les enfants se rendant au cours à bicyclette sont tenus de les garer à l'extérieur du bâtiment dans les emplacements réservés à cet effet.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa réunion du 07 juillet 2016.